



Convocation juge application des peines

Par **Titibzh**, le **30/07/2019** à **16:23**

Bonjour, rnJe suis convoqué le 22 août par le juge application des peines, avec des pieces justificatif contrat de travail, fiche de soins. rnLe problème c'est que je me suis pas présenter dernièrement au convocation du spip malgré plusieurs relance, rnje n'est pas suivie les soins non plus. rnJe ne pouvais pas me rendre au convocation du spip la conseillère me donnais des rendez-vous le matin à 10h, rnHors je terminais le travail à 6h du mat donc impossible de me réveiller pour y aller. rnJe suis en cdi depuis 1 ans j'ai un appart une copine, casier vierge avant cette condamnation. rnrnConcrètement est ce que vous penser que le juge application des peines va vouloir révoquer mon sursie qui est de 5 mois de prison et 2 ans de mise à l'épreuve ou pas ? rnOu est ce que je vais avoir un rappel de mes obligations de ma condamnation, ou autres chose rnrnMerci d'avances de vos réponses